Chapitre IV

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION

52/1. Préparation de l'examen de l'appareil de conférence de la Commission[1]

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant ses résolutions 143 (XXX) du 5 avril 1974, 210 (XXXVI) du 29 mars 1980, 262 (XLIII) du 30 avril 1987 et 47/3 du 10 avril 1991, relatives à son appareil de conférence,

Rappelant en outre sa résolution 48/2 du 23 avril 1992, relative à la restructuration de l'appareil de conférence, en particulier sa décision de "réexaminer l'appareil de conférence de la Commission, y compris ses priorités thématiques et son appareil subsidiaire, au plus tard à sa cinquante-troisième session",

Consciente des responsabilités accrues de la Commission, qui couvre une zone géographique regroupant 62% de la population mondiale et de nombreux membres et membres associés en développement, au nombre desquels des pays parmi les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement ainsi que des économies en transition défavorisées qui ont des besoins particuliers,

Consciente également de l'avantage comparatif dont elle bénéficie dans son rôle de principal centre général d'activités de développement économique et social du système des Nations Unies pour la région de l'Asie et du Pacifique,

Tenant compte que ses membres et membres associés souhaitent maximaliser l'efficacité de l'appareil de conférence,

Tenant compte également que l'Assemblée générale souhaite poursuivre les réformes en vue d'une organisation plus efficiente, et que l'Organisation des Nations Unies doit faire face à des difficultés financières,

1. *Reconnaît* la nécessité de préparer systématiquement et minutieusement l'examen de son appareil de conférence qui, prévu pour sa cinquante-troisième session, constitue une bonne occasion de réévaluer, en fonction des besoins et priorités de la région, l'orientation des travaux et produits de la Commission sans perdre de vue son avantage comparatif;

2. *Se félicite* des préparatifs engagés par le Secrétaire exécutif pour faciliter l'examen systématique par la Commission de son appareil de conférence, y compris de l'approche thématique et des priorités par rapport au programme de travail de la Commission tout en tenant compte des ressources à la disposition de cette dernière, notamment de toute possibilité de nouvelles sources de financement;

3. *Demande* au Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission de procéder à un examen indépendant de l'appareil de conférence, qui tiendra compte des progrès des préparatifs visés au paragraphe 2 et permettra de présenter les recommandations du Comité lui-même à cet égard;

4. *Prie* le Secrétaire exécutif :

a) De consulter le Comité consultatif selon qu'il conviendra, pour les préparatifs visés au paragraphe 2;

b) D'organiser une réunion préparatoire régionale à Bangkok au plus tard en février 1997 afin d'étudier entre autres choses les résultats des préparatifs du secrétariat et les recommandations du Comité consultatif, pour préparer l'examen de l'appareil de conférence, et de faire rapport à la Commission à sa cinquante-troisième session.

13ème séance
24 avril 1996

52/2. Colloque commémoratif de Shanghai à l'occasion du cinquantième anniversaire de la CESAP[2]

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Notant que 1997 sera l'année du cinquantième anniversaire de sa création à Shanghai (Chine),

Consciente de l'impressionnante contribution que, depuis sa création, la CESAP apporte au développement économique et social de ses membres et membres associés, et de son rôle positif pour la promotion de la coopération économique et sociale dans la région de l'Asie et du Pacifique,

---

[1] Voir par. 71 ci-dessus.

[2] Voir par. 319 ci-dessus.